

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 176/2022

**Objet : Décision
modificative n°3 - budget
principal**

Envoyé en préfecture le 30/12/2022

Reçu en préfecture le 30/12/2022

Publié le

ID : 013-200035087-20221215-176_2022-DE

Berger
Levrault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 décembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

Pour la commune de Châteaurenard : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), JARILLO Adélaïde (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*), MARTIN Pierre-Hubert (*absent ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à SEISSON Jean-Pierre*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la commune de Graveson : CORNILLE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : CHEILAN François.

Secrétaire de séance : MARTEL Marcel.

M. le Vice-Président aux finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget, Il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative :

- ajustement des comptes de recettes relatifs à la DGF :
 - - 4 949 € sur le compte 74126 (dotation de compensation)
 - + 4 246 € sur le compte 74124 (dotation d'intercommunalité)
- ajustement du compte de dépenses relatif au FPIC + 15 000 €
- ajustement du compte 6558 + 100 000 € pour participation transports
- financement de ces ajustements par abondement du compte de recettes relatif à la fraction de TVA (7382)

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal 2022 présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 décembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



13045

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - Budget Principal

DM n°3 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558-252 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7382-01 : Fraction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 703,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 703,00 €
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 246,00 €
R-74126-01 : Dotation de compensation des groupements de communes	0,00 €	0,00 €	4 949,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	4 949,00 €	4 246,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	115 000,00 €	4 949,00 €	119 949,00 €
Total Général		115 000,00 €		115 000,00 €